



RESOLUTION

Auteur SVPO, par Christian Gasser, Diego Schmid, Lukas Jäger et Martin Giachino
Objet La COGEST doit se pencher sur le cas de l'Hôpital du Valais
Date 10/06/2024
Numéro 2024.06.147

Selon les chiffres publiés en page 8 du rapport sur la politique sanitaire, le déficit de financement de l'Hôpital du Valais en 2023 totalise quelque 53 millions, qui se répartissent comme suit:

- 11,3 millions de francs: déficit prévu de l'Hôpital du Valais;
- 5,1 millions de francs: subventions du canton pour pallier le déficit de prestations;
- 13,4 millions de francs: subventions du canton pour compenser le renchérissement;
- 7 millions de francs: versements complémentaires du canton destinés à financer l'augmentation de la masse salariale;
- 16 millions de francs: argent qui n'a pas été versé dans le fonds renouvelable pour les infrastructures et le matériel.

À la lecture de ces chiffres, on imagine difficilement comment les mesures exposées dans les rapports pourraient suffire à rétablir la situation. Cela est d'autant plus vrai que le rapport de gestion de l'Hôpital du Valais comporte de grosses incohérences. Par exemple, l'année passée, un total de 170 EPT ont été créés, dont 126 qui n'étaient pas prévus dans le budget. La Commission des finances l'a constaté et a immédiatement exigé d'obtenir des informations détaillées. La hausse des charges de personnel est indiquée avec précision (2,8%), sauf que dans les faits, les frais de personnel effectifs ont augmenté de 8,1%.

En outre, il est étonnant de constater que l'ensemble des prestations hospitalières et le cumul des jours de séjour dans les domaines cités, tels que les soins aigus (stationnaires) et les activités ambulatoires, ont massivement diminué et que les soins chroniques (stationnaires) sont quasiment restés au même niveau (légère hausse de 0,62%), tandis que les heures supplémentaires effectuées par le personnel ont augmenté de 29,5% pour s'établir à 683 112 heures. Comment se peut-il que les employés aient réalisé près de 30% d'heures supplémentaires de plus que l'année précédente tout en fournissant moins de prestations?

À cela s'ajoutent encore les demandes d'information de la Commission des finances, qui soulèvent de nombreuses autres questions. L'absence de planification pluriannuelle en particulier est alarmante.

Conclusion

Les auteurs de la présente motion demandent à la COGEST d'intervenir et d'examiner, du point de vue du canton du Valais, le déséquilibre financier de l'Hôpital du Valais, les mesures qui ont été promises et prises ainsi que leur mise en œuvre, d'analyser également leur efficacité et de proposer des moyens d'améliorer la situation.